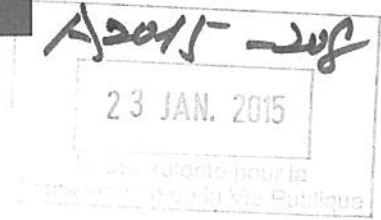


HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE



DECLARATION DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE DES INTERETS ET DES ACTIVITES

au titre d'un mandat parlementaire :

(Articles L.O. 135-1 et L.O. 135-2 du code électoral)

N O M : GRAND

P R E N O M : JEAN-PIERRE



Date de la dernière déclaration d'intérêts : 04 NOVEMBRE 2014

Indications générales

- 1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- 2) En vertu du I de l'article L.O. 135-1 du code électoral, toute modification substantielle des intérêts détenus donne lieu, dans le délai de deux mois, à déclaration à la Haute autorité de transparence de la vie publique, de même que tout élément de nature à modifier la liste des activités conservées.
- 3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques n'ayant pas connu de modifications substantielles.
- 4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1950

Profession : Retraité – Gérant d'une SCI familiale

Adresse à utiliser pour le courrier :

Coordonnées téléphoniques :

Mail à utiliser pour le courriel :

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection :

NÉANT

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

NÉANT

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années :

NÉANT

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou lors des cinq dernières années :

NÉANT

13

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection :

NÉANT

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

NÉANT

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

NÉANT

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection :

NÉANT

9° Les noms des collaborateurs parlementaires ainsi que les activités déclarés par eux :

CF INFRA

10° Les activités professionnelles ou d'intérêt général, même non rémunérées, que le déclarant envisage de conserver :

NÉANT

MODIFICATION SUBSTANTIELLE :

9° RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU COLLABORATEUR PARLEMENTAIRE

Noms des collaborateurs parlementaires	Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description d'exercice de l'activité professionnelle
ESPINASSE Laurent	MAIRIE DE CASTELNAU-LE-LEZ (50 %)	Adjoint technique

45

